Charte
des référents éthique et intégrité
de la Ligue AURA Handball

Document de référence : Charte d'éthique et de déontologie de la FFHB

1. Principes généraux

Les élus de la Ligue AURA Handball s'engagent à respecter plusieurs obligations dans l'exercice de leurs fonctions :

- **Obligation de probité :** Honnêteté, intégrité, éthique et désintéressement, afin d'éviter tout conflit d'intérêts et de garantir des relations de confiance entre les acteurs du handball et le public.
- **Obligation de discrétion :** Protection des informations sensibles pour préserver la confidentialité et l'intérêt de la Ligue.
  L'accès aux informations sensibles est strictement limité aux personnes concernées !
- **Obligation de signalement :** Tout comportement à risque concernant une personne en contact avec des mineurs doit être signalé aux autorités administratives compétentes afin d'assurer leur protection.
  Article 40 du Code de procédure pénale :
  « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs. »
- **Obligation de respect du droit à l'image et de la vie privée :** Préservation de la réputation et protection des mineurs.

2. Devoirs des élus

- **Impartialité**
  Prendre des décisions dans l'intérêt général du handball, sans favoritisme.
  Éviter tout conflit d'intérêts en s'abstenant de participer à une décision en cas d'intérêt personnel direct ou indirect.
- **Transparence**
  Informer les adhérents et les instances des décisions prises.
  Publier des comptes rendus et rapports financiers sincères et fiables.
- **Engagement**
  Participer activement aux réunions et projets de la Ligue.
  Respecter les statuts et règlements de la Ligue, conformément à ceux de la Fédération.
- **Confidentialité**
  Ne pas divulguer les informations sensibles ou confidentielles obtenues dans le cadre de leurs fonctions.
- **Éthique sportive**
  Promouvoir les valeurs du sport : respect, équité et fair-play.

3. Focus sur l'éthique et l'intégrité

- Les référents éthique / intégrité (salariés et/ou élus) sont également soumis à une obligation de confidentialité concernant les faits et informations obtenus dans le cadre de leurs fonctions pour préserver les intérêts des parties impliquées et favoriser le bon déroulement de l'instruction du dossier.
- Respect de la dignité et de la confidentialité des victimes lors des échanges d'informations.
- Obligation de respecter la présomption d'innocence.
- Obligation d'informer les victimes sur leurs droits et les ressources d'accompagnement disponibles.

Cette charte engage chaque référent éthique à adopter une conduite exemplaire afin de préserver l'intégrité et l'image du handball en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Nom - Prénom – Signature – « Lu et approuvé »